



Basilique Notre Dame de l'Epine)



La Marne en amont de Vitry le François

## RÈGLEMENT

**ART. 1-** Dans la perspective de développer et de promouvoir l'aspect itinérant du cyclotourisme, le CODEP 94 organise, contrôle et homologue une manifestation à caractère permanent dénommée : **LES RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE**.

**ART. 2 -** Celles-ci sont ouvertes aux cyclistes des deux sexes, membres d'une association ou individuels. Une autorisation parentale est, toutefois, exigée pour les mineurs.

**ART. 3 -** Elles se décomposent en 8 circuits autonomes s'échelonnant de 100 à 800 km, permettant la découverte de la Vallée de la Marne et de ses abords immédiats et traversent successivement - en fonction du circuit retenu - MEAUX, CHÂTEAU-THIERRY, ÉPERNAY, CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, VITRY-LE-FRANÇOIS, JOINVILLE, CHAUMONT et LANGRES.

**ART. 4 -** Les participants peuvent prendre le départ des **RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE** de chacun des contrôles jalonnant l'itinéraire considéré, après avoir fait valider leur carte de route.

**ART. 5 -** Toute latitude est laissée aux postulants en ce qui concerne l'ordre de déroulement et, éventuellement, le sens de rotation des **RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE**.

**ART. 6 -** Hormis les contrôles, obligatoires, les itinéraires proposés ne présentent pas un caractère impératif. Ils sont, néanmoins, recommandés en raison de l'intérêt touristique qu'ils revêtent et de la sécurité qu'ils confèrent. Echappant à l'aspect linéaire, ils se prêtent difficilement à la réalisation de performances chronométriques, étrangères, par ailleurs, à la vocation de ces randonnées.

**ART. 7 - Faut de contrôles inexistant**, ce qui permettrait à l'époque d'authentifier le passage qui sont matérialisés par compostage aux gares SNCF ou par l'apposition d'un tampon humide mentionnant lisiblement le lieu du contrôle. A défaut, une photographie prise sur le lieu de contrôle ou une carte postale adressée à l'organisateur peuvent être acceptées. En raison des embarras de circulation en Ile-de-France, toutes les villes du Val-de-Marne sont admises. Par contre, l'absence d'un seul contrôle entraîne irrémédiablement le refus d'homologation.

**ART. 8 -** Le matériel utilisé doit être propulsé par la seule force musculaire. Outre l'éclairage, légalement obligatoire, le port de la chasuble ou du baudrier réflectorisé est recommandé pour les candidats effectuant un parcours nocturne - par ailleurs, vivement déconseillé.

**ART. 9 -** Aucun impératif concernant la distance quotidienne à parcourir n'est imposé aux participants. Néanmoins, les délais alloués à chacune des randonnées sont fixés à 8 jours quelle que soit l'importance du périple.

**ART. 10 -** Les candidats aux **RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE** doivent faire parvenir leur engagement à l'organisateur 3 semaines au moins (4 semaines en période d'été), avant la date retenue pour leur départ, exclusivement au moyen du bulletin d'inscription ou de sa photocopie.

**ART. 11 -** Il est possible de s'engager globalement pour l'ensemble des 8 circuits sans risque de péremption ni formalités préalables à la mise en service de ces cartes de route. Celles-ci, strictement personnelles, ne peuvent s'échanger entre participants.

**ART. 12 -** Le droit d'engagement de chacune des **RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE** reste uniforme quelle qu'en soit la distance. Il sera actualisé en fonction de l'érosion monétaire. La médaille - facultative mais à commander lors de l'engagement est soumise à ce même principe. Elle est remboursée en cas d'échec.

Les titres de paiement sont à établir à l'ordre du CODEP 94.

**ART. 13 -** L'homologation des cartes de route s'effectue le **31 octobre** de chaque année. Les cartes parvenues à l'organisateur au-delà de cette date sont prises en compte pour l'exercice suivant.

**ART. 14 -** Au terme de cette homologation, il est procédé à l'établissement du palmarès individuel et du classement interclubs.

**ART. 15 -** La réalisation des 8 circuits des **RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE** est sanctionnée par une plaquette "fin de cycle" personnalisée.

**ART. 16 -** Des récompenses collectives, non cumulables, seront attribuées chaque année dans l'ordre suivant :

**Coupe des RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE**, attribuée à l'association se réclamant d'une fédération sportive et totalisant le plus grand kilométrage réalisé par ses seuls membres fédérés,

- **Coupe des RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE**, attribuée à l'association se réclamant d'une fédération sportive et totalisant le plus grand kilométrage réalisé par ses seuls membres fédérés,
- **Trophée du CODEP 94**, offert au club de province le mieux représentés et ayant au moins 5 participants. Puis **Trophée du CODEP 94**, décerné au club totalisant le plus grand nombre de participations.

**ART. 17 -** Toute fraude régulièrement constatée entraîne le refus d'homologation de la randonnée et, en cas de récidive, la radiation définitive de son auteur.

**ART. 18 -** Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne se réserve le droit de modifier le présent règlement qu'il jugerait utile, sans attendre le vote en assemblée générale, ainsi que celui de suspendre la manifestation.



Le Comité Départemental de Cyclotourisme  
du Val-de-Marne

vous propose

## LES RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE

<b>N° 1</b> MEAUX 100 KM	<b>N° 2</b> CHÂTEAU THIERRY 200 KM	<b>N° 3</b> ÉPERNAY 300 KM
<b>N° 4</b> CHÂLONS EN CHAMPAGNE 400 KM	<b>N° 5</b> VITRY LE FRANÇOIS 500 KM	<b>N° 6</b> JOINVILLE 600 KM
<b>N° 7</b> CHAUMONT 700 KM	<b>N° 8</b> Créteil 800 KM	

<http://valdemarne.ffvelo.fr>

## AMONT ET AVAL DE MARNE

Dans un sublime élan de générosité le plateau de Langres fit sourdre les rivières d'Aube et de Marne. De concert, elles gagnèrent nonchalamment leur vallée respective, si proche l'une de l'autre que l'on ne peut ignorer le cours de la première quand bien même celui de la seconde demeurerait l'objet de notre particulière attention.

Dominé par les tours de l'imposante cathédrale Saint-Mammès, à qui vous accorderez bien une courte visite, Langres, du haut de ses remparts, s'appliquera à satisfaire votre goût du panoramique.

De ce promontoire naturel, culminant quand même à 516 mètres, vous découvrirez un spectacle de pleine nature. Il vous séduira d'autant plus que vous appréciez évoluer parmi lacs et forêts dans un décor qui respire une infinie douceur de vivre.

Si le temps est clair... et si votre acuité visuelle est de qualité, vous devinerez dans les lointains nimbés les contours géométriques du mémorial de Colombey-les-Deux-Eglises, moderne Golgotha d'une histoire à peine passée. Un peu plus à l'ouest, vous apercevrez, à condition de disposer d'un soupçon d'imagination, l'abbaye cistercienne de Clairvaux, jouxtant son pensionnat tristement célèbre pour ses mises à l'ombre...

Par delà cet univers carcéral propre à fortifier votre penchant à l'évasion, le lac artificiel de Chantecoq propose sa touche d'azur au seuil du plat pays. L'aire de Châlons s'apprête, en effet, à défiler sous vos roues.

Terre d'élection de l'alizé, elle vous fera prendre conscience que le problème de l'aérodynamisme n'est toujours pas résolu si, d'aventure, Eole boude votre venue. En revanche, s'il vous fait escorte, vous serez vigoureusement propulsé jusqu'aux premiers escarpements de la Montagne de Reims dont vous conviendrez, néanmoins, qu'elle n'a pas usurpé sa réputation. Reste que les richesses étagées dans son sous-sol compensent agréablement les exigences de sa surface tourmentée.

L'esprit errant de La Fontaine à Château-Thierry, celui de Racine à la Ferté-Milon, vous donneront l'occasion d'atteindre, en bonne compagnie et par des chemins où le sort de la France se joua lors du premier conflit mondial, l'océan céréalière de la Brie. Mickey et sa cour prendront les relais des hommes de lettres et de stratégie dès lors qu'Euro-Dysneyland, insolite et tentaculaire, vous aura offert son bain de jouvence... et avant même que vous ne soyez précipité dans l'urbanisme, non moins envahissant, d'une région parisienne que vous ne ferez qu'effleurer.

Il vous faut maintenant prendre congés de celle avec qui vous avez délicieusement flirté des lieues durant. Déjà, elle s'apprête à se jeter dans les bras d'un confluent tout proche.

Mais nous aurons la délicatesse de vous épargner le spectacle de son infidélité... **Roger BAUMANN**

## CARACTÉRISTIQUES

### 8-CIRCUITS-AU-CHOIX¶

- 1.→ Meaux-100-Km¶
- 2.→ Château-Thierry-200-km¶
- 3.→ Épernay-300-Km¶
- 4.→ Châlons-en-Champagne-400-Km¶
- 5.→ Vitry-le-François-500-Km¶
- 6.→ Joinville-600-Km¶
- 7.→ Chaumont-700-Km¶
- 8.→ Langres-800-Km¶

POINT DE DÉPART, CONDITIONNANT CELUI D'ARRIVÉE, LAISSÉ À L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

## RÉCOMPENSES COLLECTIVÉS

### COUPE DES RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE

attribuée à l'association se réclamant d'une fédération sportive et totalisant le plus grand kilométrage réalisé par ses seuls membres fédérés.

#### TROPHÉE DU CODEP 94

décerné au club totalisant le plus grand nombre de participations.

#### TROPHÉE DU CODEP 94

offert au club de province le mieux représentés et ayant au moins 5 participants.

COUPES ET TROPHÉES NON CUMULABLES ACQUIS À TITRE DÉFINITIF

### RENSEIGNEMENTS-ET-INSCRIPTIONS¶

Philippe SÉRAPHIN ¶

3 rue Paul-Dandois 94000-CRÉTEIL ¶

Tél.: 01.43.39.70.73 -- 06.75.33.34.02 -- ¶

Courriel.: [philippe.seraphin@gmail.com](mailto:philippe.seraphin@gmail.com) - [departement94-tourisme@ffvelo.fr](mailto:departement94-tourisme@ffvelo.fr) ¶

À défaut La-Présidente.: 06.71.62.47.92. ¶

[marie-thierry94@hotmail.fr](mailto:marie-thierry94@hotmail.fr) - [departement94-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement94-presidence@ffvelo.fr) ¶

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

(A remplir en caractère d'imprimerie, SVP)

NOM :	PRENOM :	SEXE : M F (1)	N° :
ADRESSE :			
CODE POSTAL :	VILLE :		
TELEPHONE :	Email : @	Date de Naissance :	
CLUB :	CODEP	Fédération :	N° Licence :
Randonnée Choisie : (2) N°			
Départ Prévu le :			
Droit d'engagement :		Licencié FFCT 5.00 €	
		Autre Fédérations 6.00 €	
		Individuels non fédérés 8.00 €	
		Médaille(Facultative) 5.00 €	
		<b>TOTAL :</b>	€
Mode de Règlement : (Chèque à l'ordre du CODEP 94)			
Je m'engage à respecter le règlement des RANDONNÉES DE LA VALLÉE DE LA MARNE dont j'ai pris pleine et entière Connaissance.			
(1) Rayer la (les) mentions inutiles			
(2) Etablir un bulletin par randonnée SVP			
	Date :		Signature